



Communiqué de presse

Bruxelles, 23 juin 2020

Ne touchez pas aux congés du bâtiment !

Aujourd'hui, la Confédération Construction a déclaré dans un communiqué de presse que la fermeture collective lors des congés du bâtiment n'est qu'une recommandation, pas une obligation. Selon Bouwunie, 16 % des entrepreneurs souhaiteraient réévaluer les congés du bâtiment afin de rattraper le retard accumulé en raison du coronavirus.

Pour la **CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)**, il ne peut en être question. Les congés collectifs du bâtiment, convenus pour cette année, doivent être maintenus ! *"Nous comprenons que les employeurs veuillent au maximum rattraper le retard, mais les accords conclus ne peuvent soudainement être remis en cause"*, affirme le président de la **CSCBIE**, Patrick Vandenberghe. *"La plupart des ouvriers de la construction ont déjà planifié leurs congés depuis longtemps."*

"Il est inacceptable que les ouvriers de la construction soient mis sous pression pour qu'ils annulent leur congé pendant la période prévue", ajoute Patrick Vandenberghe. *"La période des vacances est fixée par des accords au niveau des provinces. Il ne s'agit donc pas seulement de recommandations, mais d'accords à respecter, auxquels il peut uniquement être dérogé par la concertation. Ne les minimisons donc surtout pas ! Traditionnellement, peu d'entreprises y dérogent. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un glissement d'une semaine afin d'harmoniser les périodes de congé avec d'autres régions."*

"Le report du congé vers la période hivernale est inacceptable pour nous. Les ouvriers de la construction aiment aussi profiter du beau temps avec leur famille. Devoir prendre congé lorsqu'il pleut ou qu'il neige et que les enfants sont à l'école, ce n'est pas un cadeau. L'image du secteur est en jeu !" conclut Patrick Vandenberghe.

La position de la **CSCBIE** est donc claire et nette : aucune délégation CSC ne dérogera à aucune condition aux congés du bâtiment convenus pour 2020 ! Les ouvriers de la construction attendent depuis longtemps de pouvoir passer un moment de détente avec leur famille.

Pour plus d'informations :

- Patrick Vandenberghe, président de la **CSCBIE**, 0477/54.39.08 (NL)
- Pierre Cuppens, secrétaire général de la **CSCBIE**, 0477/54.39.38 (FR)